

Hanspeter Häni quittera ses fonctions d'Ombudsman des banques suisses en 2013

Zurich, 20 septembre 2012. --- Lors de sa dernière séance, le conseil de fondation de la «Fondation Ombudsman des banques suisses» a pris connaissance de la démission, pour raison d'âge, de l'actuel Ombudsman des banques, Hanspeter Häni. Monsieur Häni quittera ses fonctions dans environ un an, à la fin de l'été 2013. Il aura alors occupé ce poste pendant vingt ans. La position d'«Ombudsman des banques suisses» sera mis au concours dans les prochains jours.

Également pour raison d'âge, Martin Tschan, avocat, adjoint à l'Ombudsman des banques suisses, quittera lui aussi ses fonctions. Il sera remplacé par Rolf Wüest. Monsieur Wüest qui est également avocat a longtemps travaillé au service juridique d'une banque, et ce, jusqu'à la mi-2011. Avant d'accéder à son poste, il a suivi une formation en sciences économiques et traité un projet pour la Fondation Ombudsman des banques suisses.

Pour plus d'informations

Hanspeter Häni
Ombudsman des banques suisses
Tél. : +41 (0)43 266 14 14

L'Ombudsman des banques

L'Ombudsman des banques suisses est une instance d'information et de médiation neutre et gratuite. Il traite les réclamations concrètes formulées par les clients à l'encontre d'une banque domiciliée en Suisse. Cette institution a démarré son activité en avril 1993. Elle est placée sous l'autorité de la «Fondation Ombudsman des banques suisses», instituée par l'Association suisse des banquiers.

La procédure à suivre pour soumettre une requête à l'Ombudsman peut être consultée sur le site Internet de l'Ombudsman (www.bankingombudsman.ch/fr). Une brochure est en outre disponible auprès de l'Office de l'Ombudsman.